



HUMAINES, TECHNIQUES ET/OU ORGANISATIONNELLES,

L'UTC MET EN PLACE TOUTES SORTES DE SOLUTIONS

À la rentrée, la référente handicap analyse les besoins pédagogiques de chaque étudiant(e) qui souhaite formuler une demande d'aménagement en raison d'un handicap ou de troubles de la santé invalidants. Elle prend en compte les besoins exprimés par l'étudiant(e), ses possibilités et ses difficultés, les aménagements mis en place au lycée ou dans l'ancien établissement, son projet professionnel... En lien avec le service de médecine préventive et l'équipe pédagogique, le relais handicap propose alors des aménagements adaptés à la situation personnelle de l'étudiant(e).

Sans que cette liste soit exhaustive, voici quelques-unes des solutions les plus courantes mises en place par le relais handicap étudiants :

Aménagements des études

- aide à la prise de notes pour les cours
- tutorat pédagoqique entre étudiants
- aménagement du cursus
- carte de photocopie
- mise à disposition de matériel pédagogique ou d'équipement adapté...

Aménagements des examens

Selon la situation, les aménagements d'examens peuvent être les suivants :

- majoration du temps de composition (1/3 temps)
- adaptation des sujets d'examens
- secrétariat d'examen
- composition sur ordinateur portable..







Vous avez un besoin pédagogique spécifique en raison d'un handicap (troubles physiques, sensoriels, psychiques, cognitifs, troubles du langage et des apprentissages, troubles du déficit de l'attention...) ou d'une maladie chronique?

Dès votre admission ou au plus tard lors de la rentrée universitaire, le relais handicap étudiants de l'UTC se tient à votre disposition et vous propose un accompagnement individuel et personnalisé. Il recherche, avec vous et les interlocuteurs dédiés, les solutions qui vous permettront d'étudier, de passer vos examens, de vous épanouir sur le campus, puis de vous intégrer dans la vie professionnelle en toute autonomie et dans les meilleures conditions.

Le relais handicap étudiants peut également vous orienter, si vous le souhaitez, vers les interlocuteurs compétents s'agissant de tous les autres aspects liés à la prise en compte de votre handicap en matière de logement, suivi médical, social, demande de RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé...).

1,79% d'étudiants sont accompagnés par notre relais handicap jusqu'à leur insertion professionnelle. L'UTC est donc au-dessus de la moyenne nationale : 1,64% en 2019.

« J'avais peur que l'UTC ne
puisse pas prendre en compte mon
handicap, auquel cas je savais que je n'aurais
pas pu suivre la scolarité. Mais sur le site des
admissions de l'école, j'ai vu qu'il y avait une case
à cocher en cas de besoin d'aménagements. J'ai
tout de suite appelé le relais handicap et dès
ce premier contact, j'ai compris que je pourrai
continuer à bénéficier de mes aménagements et
que j'allais vraiment être accompagné ».

Louis, étudiant de l'UTC

LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES DES UTCÉENS,

UNE RÉALITÉ QUOTIDIENNE

« L'UTC m'a accompagné lors de mes recherches de stages, comme lors de ma recherche d'emploi. L'école m'a, par exemple, mis en relation avec des entreprises partenaires. Elle a également financé le clavier adapté qui me permet d'effectuer mon stage dans de parfaites conditions et d'être efficace »





« En début de semestre, je fais un point avec le relais handicap afin de recenser les besoins spécifiques de chaque étudiant, puis j'assure la coordination avec l'ensemble des enseignants de l'UV. Je fais aussi part au relais handicap des difficultés rencontrées par certains étudiants. C'est ainsi qu'un étudiant dont la dyslexie n'avait, jusqu'alors, pas été identifiée a pu être accompagné ».



« Le rôle d'une équipe pédagogique est de comprendre la situation globale d'un étudiant pour lui transmettre au mieux des compétences et des connaissances. Cela passe par la compréhension de l'état de ses connaissances, de ses compétences antérieures, de ses capacités à en acquérir de nouvelles et la mise en place des conditions les mieux adaptées à ses besoins spécifiques, le cas échéant ».





« Le rôle du référent handicap est d'accueillir, d'informer et d'accompagner les étudiants en situation de handicap ou ayant des troubles de la santé invalidants tout au long de leurs études. Ainsi, j'assure un suivi individuel des étudiants accompagnés par le relais handicap de l'établissement et propose des solutions d'aménagement personnalisées pour que chacun d'entre eux puisse suivre ses études et passer ses examens dans les meilleures conditions possibles. »



« Nous travaillons ''main dans la main'' avec la référente handicap et les étudiants qui ont besoin d'un accompagnement. Soit la référente handicap oriente vers moi des étudiants afin que j'émette un avis éclairé, après étude de leur dossier médical, en matière d'aménagement ; soit j'oriente vers la référente handicap des étudiants qui ne l'auraient pas naturellement sollicitée car il ne s'estiment pas concernés. Bien sûr, tout se fait en étroite concertation avec chaque étudiant concerné, puis en lien avec les services pédagogiques. »

BIENVENUE DANS UNE ÉCOLE OUVERTE À TOUTES LES DIFFÉRENCES

NOTRE RELAIS HANDICAP RÉPOND À TOUTES VOS QUESTIONS

www.utc.fr

Université de technologie de Compiègne CS 60319 60203 Compiègne Cedex

03 44 23 49 05 • 06 12 35 24 76 relais.handicap@utc.fr







donnons un sens à l'innovation